

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 24 mai 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

**Excusé(s) :** Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET),

**Absents :** Caroline DORIER, Alexandre HAMELIN, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers représentés : 1  
Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/070 SALLE SAINTE-THERESE – TARIFS POUR UNE ACTIVITE D'EXPOSITION CULTURELLE, ARTISTIQUE OU ARTISANALE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

La Commune de La Clusaz dispose d'une salle multi-activités, dite Salle Sainte-Thérèse, située au 23 route de l'Étale, à La Clusaz.

Cette salle accueille diverses activités d'animations et notamment des expositions et animations culturelles et patrimoniales.

Parallèlement, la Commune a mis en place et installé un Tiers-Lieu à La Clusaz, depuis le mois de septembre 2021 et souhaite en développer les actions. A cet effet, la Commune envisage de réserver une partie des locaux de la Salle Sainte-Thérèse au Tiers-Lieu.

Néanmoins, la Commune reste attachée au développement culturelle et artistique de la station et à l'accueil d'artistes sur son territoire, de même qu'à la mise en valeur et au soutien du patrimoine et de l'artisanat local.

A cet effet, il est proposé que la Salle Sainte-Thérèse ait un double usage :

- Un usage de Tiers-Lieu et d'animation de la vie locale ;
- Un usage de salle d'exposition culturelle, artistique, patrimoniale et artisanale, dédiée aux artistes et artisans locaux.

Ainsi, lorsque la Commune accueillera un artiste ou un artisan pour une exposition, la Salle Sainte-Thérèse sera divisée en deux espaces différents :

- Un espace réservé au Tiers-Lieu ;
- Un espace réservé à la salle d'exposition.

Les deux espaces seront séparés par une cloison avec des portes coulissantes et ainsi l'espace réservé à la salle d'exposition sera physiquement délimité.

En conséquence, la Salle Sainte-Thérèse sera affectée principalement et prioritairement au Tiers-Lieu (2 espaces ou 1 espace) et de façon ponctuelle à une activité de salle d'exposition (1 espace), en parallèle de l'activité Tiers-Lieu (1 espace).

Dès lors, il y a lieu de fixer les tarifs d'occupation de la salle d'exposition de la Salle Sainte-Thérèse dans les conditions détaillées ci-après.

| <i>Tarifs de la salle d'exposition</i>   | <i>Périodes d'application du tarif</i>  | <i>Conditions</i>  |
|--|---|--|
| <b>Occupation exclusive à la semaine</b> |   |  |
| 600 € / semaine                          | Saisons d'hiver et d'été  | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum  |
| 570 € / semaine                          | Il est précisé que la priorité sera donnée aux activités du Tiers-Lieu et qu'une mise à disposition sera autorisée en fonction des créneaux disponibles.<br><br>La mise à disposition de la salle d'exposition sera à privilégier pendant les vacances d'hiver (février) et les 2 dernières semaines de juillet et les 2 premières semaines d'août. | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum<br>Si l'occupant propose et anime un atelier dans la semaine dans le cadre du Tiers-Lieu (matériel fourni)     |
| 540 € / semaine                          |   | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum<br>Si l'occupant propose et anime deux ateliers dans la semaine dans le cadre du Tiers-Lieu (matériel fourni)  |
| 90 € / jour                              |   | Journée supplémentaire   |
| 450 € / semaine                          | Tout le reste de l'année.   | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum  |
| 430 € / semaine                          | Il est précisé que la priorité sera donnée aux activités du Tiers-Lieu et qu'une mise à disposition sera autorisée en fonction des créneaux disponibles.  | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum<br>Si l'occupant propose et anime deux ateliers dans la semaine dans le cadre du Tiers-Lieu (matériel fourni). |
| 405 € / semaine                          | La mise à disposition de la salle d'exposition sera à privilégier une semaine avant et une semaine après les vacances scolaires d'hiver et la 3 <sup>ème</sup> semaine d'août.  | Occupation du vendredi soir 18h00 au vendredi soir suivant 18h00<br>1 semaine maximum<br>Si l'occupant propose et anime deux ateliers dans la semaine dans le cadre du Tiers-Lieu (matériel fourni)  |
| 65 € / jour                              |   | Journée supplémentaire   |

| <i>Occupation exclusive à la journée</i>           |  |   |
|--|--|---|
| 65 € / jour  | Toute l'année<br>Long week-end et jours fériés |   |
| <i>Occupation non exclusive dans le Tiers-Lieu</i> |  |   |
| Gratuit  | Toute l'année                                  | Exposition pendant le fonctionnement normal du Tiers-Lieu et pendant la tenue des ateliers et activités du Tiers-Lieu<br>Artiste en « micro-résidence »<br>Pas de vente d'œuvre |
| <i>Divers</i>                                      |  |   |
| 70 €   | Toute l'année                                  | Ménage facturé s'il y a lieu  |
| 40 € / demi-journée                                | Toute l'année                                  | Demande d'installation anticipée  |

Il est précisé que la mise à disposition de la salle d'exposition (espace dédié ponctuellement dans le Tiers-Lieu) donne accès aux toilettes.

Il est, en outre, rappelé, que les activités du Tiers-Lieu seront prioritaires pendant toute l'année et que la mise à disposition de la salle d'exposition se fera en fonction des créneaux disponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'APPROUVER les tarifs de mise à disposition de l'espace dédié à la salle d'exposition de la Salle Sainte-Thérèse dans les conditions et selon la grille tarifaire ci-dessus détaillées.

DE DIRE que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 01 juin 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

